Réponse de Tilt Energy à la consultation publique du mécanisme de capacité

Gestion des tests

Tilt Energy partage la volonté de RTE et de la DGEC d'améliorer la fiabilité des capacités offertes en les testant plus régulièrement.
Tilt Energy comprend également le souhait de RTE d'augmenter le poids des tests dans le calcul de la fiabilité, mais **estime que la proposition actuelle n'est pas proportionnée, puisqu'elle pourrait conduire un acteur à subir, dans le cas extrême, une pénalité de 160%** de son volume contractualisé sur une seule activation d'une faible sous partie de son agrégat (rien ne garantie que l'ensemble de l'agrégat ne sera testé).
Afin de répondre au besoin de RTE tout en conservant une proportionnalité dans la prise en compte du résultat des tests, Tilt Energy propose de calculer un seul coefficient d'observabilité avec les activations naturelles et les tests, en ajoutant un coefficient de pondération des tests pour en augmenter le poids relatif dans le résultat.
L'équation pourrait alors être :

$$\mathrm{CObs}^{\text{Standard-act}}_{\text{POfferte,moyen}}(\text{Agregat}, PL) = \min\left\{1; \frac{\begin{array}{l} Y \times \sum\limits_{\substack{t \in PL \\ \text{avec} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue}}(\text{Agregat},t)>0}} \left(\mathrm{CObs}^{\text{Standard-act}}_{\text{POfferte,test}}(\text{Agregat}, t) \times P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue,test}}(\text{Agregat}, t)\right) \\ + \sum\limits_{\substack{t \in PL \\ \text{avec} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue}}(\text{Agregat},t)>0}} \left(\mathrm{CObs}^{\text{Standard-act}}_{\text{POfferte,AN}}(\text{Agregat}, t) \times P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue,AN}}(\text{Agregat}, t)\right) \end{array}}{\begin{array}{l} Y \times \sum\limits_{\substack{t \in PL \\ \text{avec} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue}}(\text{Agregat},t)>0}} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue,test}}(\text{Agregat}, t) \\ + \sum\limits_{\substack{t \in PL \\ \text{avec} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue}}(\text{Agregat},t)>0}} P^{\text{exSSYf}}_{\text{Attendue,AN}}(\text{Agregat}, t) \end{array}}\right\}$$

Y = 4, permettrait de retrouver une répartition de 80%/20% entre un test et une activation naturelle de même volume.

Cette solution a part ailleurs l'intérêt d'inciter fortement les acteurs à l'activation, afin de réduire le risque que ferait peser un test éventuel.

Si RTE souhaite conserver le taux d'incidence, Tilt Energy tient à souligner que cette solution est parfaitement équivalente au maintien de la formule actuelle avec un taux d'incidence égal au ratio du volume attendu pour cause test pondéré par Y et le dénominateur de l'équation ci-dessus.

Par ailleurs, une défaillance ponctuelle demeure toujours possible lors d'une activation. Compte tenu de l'impact qu'un test raté peut avoir, quelle que soit la solution finale retenue par RTE, Tilt

Energy souhaite que la possibilité de solliciter des tests complémentaires soit prévue. Ces tests complémentaires permettraient à l'acteur de démontrer sa fiabilité et compenser un éventuel échec non représentatif de sa fiabilité réelle.

Calcul du coefficient d'observabilité

Tilt Energy comprend le souhait de RTE de disposer de capacités fiables à tout moment, donc de limiter les possibilités de rattrapage de défaillances par des sur-activations ultérieures. Toutefois, comme expliqué en séance, **les méthodes du contrôle du réalisé entraînent elles-mêmes des incertitudes qui seraient, dans la proposition actuelle, entièrement portées par les opérateurs d'effacement.** C'est une des raisons qui explique que l'écrêtement des sur-activations ne se fait pas à 100% dans les mécanismes actuels. Ils semblent souhaitable de laisser une marge sur les sur-activations, par exemple de 10%, pour ne pas désinciter les activations.

Respect des engagements décarbonées

Tilt Energy s'étonne qu'aucun mécanisme n'ait été mis en place pour vérifier le respect des engagements de « flexibilités décarbonés » par des capacités éligibles.
Tilt Energy estime pourtant que le risque de voir des capacités non éligibles rémunérées au prix de l'enchère des flexibilités décarbonées, au détriment de ces dernières, est important en l'absence de contrôle spécifique.
Tilt Energy note qu'une contrainte est prévue pour les capacités pluriannuelles afin de garantir une séparation stricte des agrégats pluriannuels du reste des capacités.
Une telle contrainte appliquée aux flexibilités décarbonées permettrait de contrôler :

I. **le respect de l'engagement propre aux flexibilités décarbonées ;**
II. **les sites composant le périmètre décarboné.**

Tilt Energy est bien sûr ouvert à d'autres solutions pour contrôler l'existence de flexibilités éligibles pour répondre aux engagements décarbonées, mais craint qu'en l'absence de périmètre séparé il soit particulièrement difficile de réaliser ce contrôle.

Tilt Energy se tient à disposition des équipes de RTE pour tout éventuel complément.